

La politique publique d'information stratégique et de sécurité économiques s'inscrit dans la continuité de celle relative à l'intelligence économique.

Elle vise en particulier à renforcer l'action menée en faveur de la protection et de la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques fondamentaux de la Nation (*Décret no 2016-66 du 29 janvier 2016*).

Elle est élaborée et proposée par le Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques (CISSE), en lien avec le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale et les autres ministères concernés. Le rôle de pilotage et de coordination de la politique territoriale est dévolu au préfet de région. Celui-ci désigne un coordonnateur régional en charge du pilotage opérationnel.

De même, il existe au sein de chaque département un sous-préfet référent.

UNE STRATÉGIE POUR LES ENTREPRISES

Chaque entreprise, quelle que soit sa taille, peut valoriser et protéger son information stratégique :

Assurer une veille, pour détecter de nouvelles opportunités de marché, identifier des innovations, surveiller la concurrence mais aussi son image (*e-reputation*) ;

Mener des actions d'influence pour valoriser son réseau, entreprendre des actions de lobbying, participer à l'élaboration des normes ;

Identifier les risques ou les menaces (*contrefaçon, piratage informatique, intrusions, etc.*) ;

Prendre des mesures de protection de son savoir-faire (*sécuriser les systèmes d'information, sensibiliser son entourage, encadrer l'accueil de personnes extérieures à l'entreprise, être discret lors des déplacements professionnels, etc.*).

Vous souhaitez mener une action de veille ou d'influence ?

Les CCI

En lien avec la politique publique d'information stratégique et de sécurité économiques, les Chambres de commerce et d'industrie mènent de nombreuses actions de sensibilisation à destination des entreprises.

L'AFNOR

L'Association française de normalisation anime et coordonne le système français de normalisation, représente la France au plan européen et international. Ses compétences en normalisation et certification sont au service des acteurs socio-économiques.

Vous voulez préserver votre savoir-faire pour rester compétitif ?

Le DISSE

Le Délégué à l'information stratégique et à la sécurité économiques est à disposition des acteurs économiques intéressés (*entreprises, pôles de compétitivité, centres de recherche, etc.*) pour évaluer les besoins et apporter des solutions concrètes ou orienter vers le service compétent.

Les entreprises innovantes sont régulièrement victimes de captations de leur savoir-faire.

Pour prévenir ces atteintes, le service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité des ministères économiques et financiers et son réseau en région proposent aux entreprises les avantages du dispositif conventionnel de la zone à régime restrictif prévu par le décret n°2011-1425 du 2 novembre 2011 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation.

Pour plus d'informations, adressez-vous au DISSE.

L'ANSSI

Le dispositif d'action territoriale de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information permet d'agir au plus près des acteurs économiques et des collectivités en les sensibilisant aux bonnes pratiques informatiques, en les conseillant en matière de produits et services de confiance et en apportant son expertise globale afin de prévenir les incidents numériques.

L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle protège les créations et les savoir-faire, met à disposition des outils de recherche, assure des formations et accompagne les acteurs de l'innovation dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de propriété industrielle.

Vous faites face à une atteinte de votre savoir-faire ?

La DZSI

La Direction zonale de sécurité intérieure est le service référent concernant les menaces économiques étrangères. Elle réalise des actions de sensibilisation individuelles et collectives auprès des entreprises.

La Gendarmerie

Sur les questions relatives à la sécurité économique, la brigade de gendarmerie du lieu de votre établissement peut vous diriger vers l'un des référents régionaux "Intelligence économique"

La DPSD

La Direction de la protection et de la sécurité de la défense intervient au profit des industriels travaillant directement ou indirectement pour la Défense. Elle est chargée de sensibiliser, d'appuyer et conseiller ses partenaires privés et publics pour garantir la sécurité de leur personnel et de leur patrimoine.

La Douane

La Douane propose aux entreprises éligibles le statut d'opérateur économique agréé (OEA). De même, elle lutte efficacement contre la contrefaçon.



Les 22 fiches pratiques sur le thème de la sécurité économique (*accueil des visiteurs, déplacements, salons professionnels, SSI, réseaux sociaux, e-réputation, etc.*) fournissent de manière synthétique des éléments concrets qui s'adressent à l'ensemble du personnel de l'entreprise.

→ www.entreprises.gouv.fr/information-strategique-sisse/outils

Le logiciel d'autodiagnostic DIESE permet d'évaluer les vulnérabilités d'une entreprise et son niveau de sécurisation (83 à 86 questions réparties sur 8 thématiques).

→ www.entreprises.gouv.fr/information-strategique-sisse/outils

Le guide du routard de l'intelligence économique : un recueil pour aborder l'intelligence économique dans son ensemble avec en annexes de nombreux outils notamment pour la veille.

→ www.entreprises.gouv.fr/information-strategique-sisse/publications

Le guide des bonnes pratiques de l'informatique de l'ANSSI présente douze recommandations à destination des non-spécialistes, issues de l'analyse d'attaques réussies et de leurs causes.

→ www.ssi.gouv.fr/guide/guide-des-bonnes-pratiques-de-linformatique

Votre interlocuteur régional

Jérôme LAINE,

Délégué à l'information stratégique
et à la sécurité économiques

Tél : 02 99 12 22 09 ✉ : jerome.laine@direccte.gouv.fr

Vos interlocuteurs départementaux

22 Préfecture des Côtes d'Armor

✉ eric.quilliou@cotes-darmor.gouv.fr

29 Sous-préfecture de Brest

✉ sp-brest@finistere.gouv.fr

35 Sous-préfecture de Fougères-Vitré

✉ sp-fougeres-vitre@ille-et-vilaine.gouv.fr

56 Sous-préfecture de Lorient

✉ sp-lorient@morbihan.gouv.fr



En cas d'atteinte économique

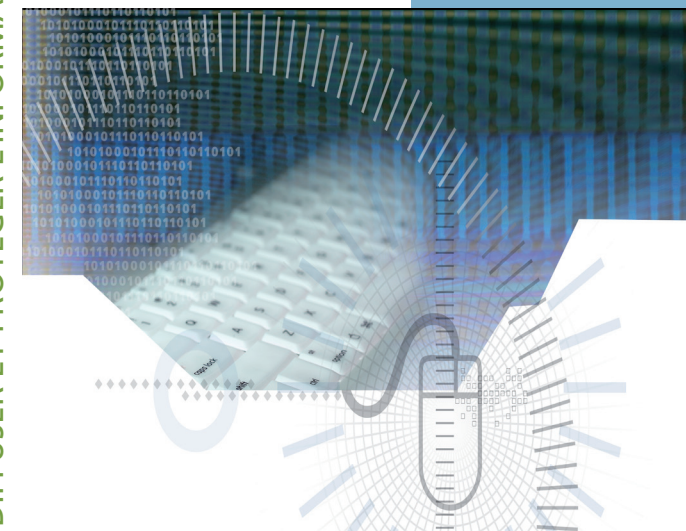
- ▶ vous devez contacter le service de police ou de gendarmerie territorialement compétent.
- ▶ Vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante :
→ defenseco35@interieur.gouv.fr



Document édité par la Direccte de Bretagne
Le Newton - 3 bis avenue de Belle Fontaine - TSA 71732
35510 Cesson-Sévigné Cedex

INFORMATION STRATÉGIQUE ET SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES

Février 2017



COLLECTER, ANALYSER, DIFFUSER ET PROTÉGER L'INFORMATION ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE

Des sites à consulter pour en savoir plus :

DGE-SISSE → www.entreprises.gouv.fr/information-strategique-sisse

DIRECCTE → bretagne.direccte.gouv.fr

ANSSI → www.ssi.gouv.fr

